



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2013

**Etaient présents** : Mmes et MM. JACQUIOT Guy, VALLET Martine, COTTIN Jean-Claude, COGNE Michel, DUBOIS-SEVENIER Danielle, BEVAND Monique, COLLETAZ Corinne, CARRICO Paulo, PETIT Christelle, BEJANNIN Daniel, BERSSET Patrick, HUGONNET Sylvie, CLEMENT Edith, CUISINIER-BOMBOY Catherine, NOVAKOSKI Alain, PALAZZI Ovidio.

**Absents excusés** : DEL CIANCIO Aurélie, GANEVAL Mathias PEOTTA Alain.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCO

Par délibération, en date du 18 avril 2013, le conseil communautaire a approuvé la révision des statuts de la communauté de communes, ainsi que la proposition d'une nouvelle rédaction des statuts. A savoir :

- article 3 : définition de l'intérêt communautaire (remplacement « des élus » par « les conseillers municipaux des communes membres »)
- article II-5-1 : intervention en faveur du centre hospitalier du Haut Bugey (la CCO pouvait apporter une contribution à la construction, il est ajouté « tant dans le cadre de son développement immobilier que d'investissements en matériel nécessaire à l'exercice de son activité »)
- ajout de l'article III-5 : soutien aux associations et clubs sportifs
- article II-1-6 : ajout de la compétence « stockage de l'eau »
- article II-4-1 : ajout du stade nautique d'Oyonnax aux équipements sportifs d'agglomération

La question est posée de savoir pourquoi une modification alors qu'une nouvelle intercommunalité sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La modification des trois premiers points fait suite à une demande de la Cour des comptes et de la Préfecture. L'ajout de la compétence pour le stockage de l'eau (entretien des réservoirs) entre dans la nouvelle délégation de service publique qui est lancée et doit être attribuée prochainement.

L'intégration du stade nautique aux équipements sportifs d'agglomération a été décidée par le bureau dans sa réunion du 18 mars 2013.

Le conseil émet un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes d'Oyonnax approuvée par le conseil communautaire.

## TRAVAUX A LA SALLE DES FETES

UNE RENCONTRE A EU LIEU, VENDREDI 7 JUIN, AVEC M. ARNAUD, MAITRE D'ŒUVRE. PAR CONTRE L'ECONOMISTE ET LA PERSONNE EN CHARGE DE L'ETUDE DES FLUIDES NE SONT PAS VENUS A CETTE REUNION. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES N'A DONC PAS PU ETRE ETUDIE.

UNE NOUVELLE RENCONTRE A LIEU MERCREDI 12 JUIN. LE DCE SERA ENSUITE PRESENTE A LA COMMISSION DES TRAVAUX AFIN QUE L'APPEL D'OFFRES PUISSE ETRE LANCE RAPIDEMENT.

## EMPLOIS SAISONNIERS

Le conseil décide la création de trois postes d'animateur pour l'accueil loisirs des enfants de 6 à 12 ans qui se déroulera du 8 au 26 juillet 2013.

## ACHAT DE TERRAIN AU LIEUDIT « SOUS DE LA LESINE »

Monsieur le Maire rappelle au conseil la division de la parcelle appartenant à M. Charreau, située sous la Lésine qui a créée trois nouvelles parcelles : une acquise par la commune pour créer un chemin piétonnier reliant l'orée du Bois à la Lésine, les deux autres acquises par MM. Bnaya et Kdidar pour construire une maison. M. Bnaya n'ayant pas d'accès direct sur la rue de la lésine, il bénéficie d'un droit de passage sur la parcelle de M. Kdidar, le chemin communal étant trop étroit pour un accès en voiture.

M. le Maire propose d'acheter la partie de terrain, grevée du droit de passage, pour l'inclure dans le domaine communal. Cette parcelle a une surface de 36 m<sup>2</sup>, elle a été achetée par M. Kdidar au prix de 66 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil décide d'acheter cette parcelle au prix total de 2 376 €.

## QUESTIONS DIVERSES

- ➔ rapport sur les services de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées et eaux pluviales (voir affichage).

- ➔ Virement de crédits votés : Budget assainissement :  
Recettes : affectation de l'excédent 2012 : moins 50 €, d'où  
Dépenses : redevance CCO : moins 50 €
- ➔ Crédits supplémentaires : Budget principal :  
Dépenses : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : prévus : 9 500 €, à payer 17 450 €, donc plus 8 000 €  
Recettes : dotation de solidarité rurale : prévus : 15 000 €, perçus : 23 000 €, donc plus 8 000 €.
- ➔ Situation financière : le bilan transmis par la trésorerie fait apparaître une gestion saine, avec un fond de roulement en fin d'exercice de 440 €/hab (moyenne départementale pour les communes de 500 à 200 hab : 308 €), une capacité d'autofinancement de 354 €/hab (département : 187 €), un encours de la dette au 31/12/2012 de 568 €/hab (département : 653 €)
- ➔ Les Folklories : suite à la dernière réunion, la prestation d'un groupe brésilien, à 11 h 30 à Martignat est confirmée.

La séance est levée à 20 h 00.

Martignat le 13 juin 2013  
Guy Jacquot, Maire

Les délibérations afférentes  
à cette réunion peuvent être  
consultées en mairie pendant  
les heures de permanence.